

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'ECP

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h30, le Conseil d'Exploitation de l'ECP légalement convoqué s'est réuni au Théâtre Musical de Pibrac, sous la Présidence de Madame Laurence DEGERS.

Etaient présents : Laurence DEGERS, Maxime SALEIX, Isabel MOULY NIETO, Loetitia PUNTOS ALBENQUE, Odile BASQUIN, Isabelle BERTIAUX-GROSS, Fanny DELSAUT, André PENINO, Florence MUR

Ayant donné Procuration : Sabine ALIGE à Laurence DEGERS

Etaient excusés :

Membre de droit : Stéphane NOVAK, sans voix délibérative

Secrétaire de séance : Maxime SALEIX

Date de la convocation et de son affichage : 21/09/2026

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre d'absent : 0

Nombre de votants : 10

Vote :

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

7 Finances Locales

7.2 Fiscalité

Délibération n° 202606DEEP11 « Finances »

Objet : Correction d'erreur comptable sur exercice clos par opération non budgétaire

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'Espace Culturel de Pibrac qu'un travail de fiabilisation de l'inventaire comptable est en train d'être mené, en lien étroit avec les services du trésor public. La fiabilisation de cet inventaire permettra d'améliorer la qualité comptable de la commune. Ce travail de fiabilisation permettra entre autres choses de supprimer les doublons d'inventaire, corriger des erreurs d'imputation comptable, vérifier la bonne tenue des amortissements et des reprises de subvention, traiter les immobilisations en cours, intégrer les frais d'études.

Dans le cadre de ce travail, il est nécessaire de demander au comptable public de procéder à des opérations non budgétaires. En effet, depuis 2018 plusieurs biens ont fait l'objet d'amortissements erronés. Il convient donc de corriger cela par un transfert depuis les comptes d'amortissement vers le compte de résultat.

Le Conseil d'exploitation,

ENTENDU l'exposé présenté ci-avant, après en avoir délibéré :

DONNE UN AVIS FAVORABLE A

- DEMANDER au comptable public de procéder à correction d'erreur sur exercice clos sur le budget de l'Espace Culturel de Pibrac, par opération non budgétaire, par le débit du compte 28158 à hauteur de 323,60€, et le crédit du compte 1068 à hauteur de 323,60 €.

Le Secrétaire de séance,

Maxime SALEIX



La Présidente,

Laurence DEGERS

